



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de membres :</p> <p>En exercice : 33</p> <p>Présents : 27 Représentés : 6</p> <p>Qui ont pris part à la délibération : 33</p> <p>Date de la convocation : 17/06/2026</p> <p>Date d'affichage : 17/06/2026</p>	<p>de la commune de COGOLIN Séance du mardi 23 JUIN 2026</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Isabelle FARNET RISSO maire,</p> <p>PRESENTS : Rodolphe EPINEAU - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX - Patricia ACQUATELLA - Serge FINTZEL - Caroline SINGER - Katia DONJEAN - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Mohamed MERAKCHI - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Esméralda PIERQUIN - Marc CAYROL - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE - Caroline BOROWIEC - Amandine CLAURE - Gilles LE CAM - Malika OUAREZKI - Arnaud FERRARO -</p> <p>POUVOIRS : Nicolas PATACCHINI à Rodolphe EPINEAU Bernadette BOUCQUEY à Katia DONJEAN Patrice DI PAOLO à Nicolas FOURNAUX Isabelle MELLANO à André VERRIEUX Didier PARE à Patricia ACQUATELLA Alain MARCHAIS à Amandine CLAURE</p> <p>SECRÉTAIRE de SÉANCE : Amandine CLAURE</p>
--	--

Par délibération en date du 27 avril 2026, le conseil municipal a approuvé le principe du renouvellement de la concession de service pour la gestion et l'exploitation du cinéma Raimu pour une durée de cinq ans.

Conformément aux dispositions applicables, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), réunie le 17 avril 2026, a émis un avis favorable sur le lancement de cette procédure.

En conséquence, un avis de concession a été publié sur le profil d'acheteur de la commune le 11 mai 2026, avec une date limite de remise des candidatures et des offres fixées au 15 juin 2026.

N° 2026/06/23-17

**CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET EXPLOITATION DU CINEMA
RAIMU – PROCEDURE DECLAREE SANS SUITE**



N° 2026/06/23-17

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET EXPLOITATION DU CINEMA RAIMU – PROCEDURE DECLAREE SANS SUITE

Toutefois, dans le cadre du contrôle de légalité, les services de la Préfecture ont relevé une irrégularité affectant la délibération du 2 avril 2026 relative à la désignation des membres de la CCSPL, en ce que l'association représentant les usagers appelée à siéger au sein de cette commission n'avait pas été nommément désignée.

Cette irrégularité est susceptible d'entacher la régularité de l'avis rendu par la CCSPL et, par voie de conséquence, de la procédure de renouvellement de la concession engagée sur son fondement.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de déclarer cette procédure sans suite pour motif d'intérêt général, afin de permettre son engagement à nouveau sur des bases juridiquement sécurisées, après régularisation de la composition de la commission consultative des services publics locaux.

Vu la délibération n° 2026/04/02-8 du conseil municipal en date du 2 avril 2026 portant désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération n° 2026/04/27-17 du conseil municipal en date du 27 avril 2026 approuvant le principe du renouvellement de la concession de service pour la gestion et l'exploitation du cinéma, Considérant l'irrégularité de la composition de la commission consultative des services publics locaux ayant émis un avis sur le lancement de la procédure,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

DE DECLARER SANS SUITE la procédure de concession de service pour la gestion et l'exploitation du cinéma Raimu initiée par la délibération n° 2026/04/27-17 en date du 27 avril 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à **L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Isabelle FARNET RISSO

Amandine CLAURE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.